

### Points importants

- Les villes participantes aux différents programmes de signalement sont indiquées au verso du formulaire.
- L'ensemble des entreprises ambulancières n'est pas visé par cette nouvelle procédure présentement. Des démarches sont en cours afin d'étendre cette procédure à l'ensemble de la Montérégie.

The image shows a thumbnail of a form titled 'Signalement d'intervention communautaire requise'. The form includes sections for 'Informations générales et emplacement', 'Description de la situation', and 'Facteur de signalement'. It contains various checkboxes and text input fields for recording emergency response details.

### Le signalement d'intervention communautaire, un nouvel outil pour les paramédics en Montérégie

Depuis fort longtemps, nous sommes informés d'observations faites par les paramédics de problématiques avec les lieux physiques d'une habitation où ils ont été appelés à intervenir. Antérieurement, en l'absence de directives claires, il nous était difficile d'effectuer un signalement de ces cas et ainsi, assurer la sécurité de nos patients lors de leur retour à domicile ou en cas de refus de service.

### Les programmes visant l'identification de l'insalubrité morbide (Syndrome de Diogène)

Plusieurs programmes d'identification de ces problématiques ont lieu dans certains secteurs de la Montérégie. À la suite d'une demande, il a été convenu qu'une participation des services préhospitaliers ne pouvait qu'être bénéfique dans cette démarche. Il vous sera donc maintenant permis de signaler, via un formulaire spécifique, toute situation relative à l'insalubrité morbide.

Cette démarche pourrait laisser un doute éthique concernant la confidentialité à première vue. Après plusieurs vérifications, il a été convenu que, comme nous parlons ici de la transmission d'une adresse civique seulement, sans informations sur le patient et considérant la sécurité du patient et de son entourage, le tout basé dans un cadre législatif conforme, il nous est possible de transmettre ces renseignements. Il est préférable d'en informer le patient et de l'indiquer à l'endroit approprié sur le formulaire, mais ceci n'est pas obligatoire. On comprend qu'il se peut que dans certaines situations, il sera impossible d'informer le patient.

### Procédure

Afin de déclarer une situation problématique, si un tel programme est présent dans votre secteur de travail, un formulaire intitulé « Signalement d'intervention communautaire requise » sera disponible dans votre véhicule ambulancier. À la fin de votre quart de travail, il vous faudra remettre le formulaire à un représentant de l'entreprise ambulancière qui verra, en fonction de la municipalité visée, à transmettre celui-ci. Le suivi sera alors assuré par les services d'incendies des villes visées.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'application de cette nouvelle procédure visant à mieux vous outiller lors de vos interventions.

Dave Ross, M.D